



Maître Charlotte GUILLAUBEY

Successesseur de Me BARBIER
Détenteur des minutes de Me METTON

Liste des éléments à fournir pour la mise en place d'un dossier de DIVORCE ou Séparation Effective :

Les éléments d'états civil :

- La copie de vos pièces d'identité,
- Le questionnaire d'état civil rempli par chaque époux,
- La copie de votre contrat de mariage,
- La copie de l'ordonnance de non conciliation (si divorce contentieux).

Les éléments patrimoniales :

- Le titre de propriété des immeubles dépendant de la communauté ou propre à chacun des époux,
- Derniers relevés de tous comptes bancaires des époux (communs et propres) au jour de la séparation effective, y compris PERCO et PEE,
- Contrats d'assurance-vie,
- Copie des cartes grises des véhicules,
- Soldes des emprunts et de passif éventuel en cours,
- Donations reçues par vos parents ou actes de succession,
- Statuts de sociétés et bilans (si concerné).

Prévoir le versement d'une provision de 100,00 euros à l'ordre de l'office notarial à l'effet de couvrir les frais des premières pièces demandées.

Cette liste de pièces nécessaires est non exhaustive.

Elle devra être adaptée en fonction de chaque dossier.

Pour tous renseignements complémentaires veuillez contacter l'étude au **04.77.27.28.77** ou par mail à l'adresse **office.42040@notaires.fr**.